

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la SAS 4M2A réunie le 12 septembre 2025

Le 12 septembre 2025 à 11h00 les actionnaires de la société 4M2A société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé 28 avenue Moulins de Rochefort 44 500 La Baule Escoublac, immatriculée au RCS de Saint Nazaire, sous le numéro SIREN915 189 724 se sont réunis à La Baule Escoublac (44500) au 28 avenue Moulins de Rochefort, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 25 aout 2024.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Alexandre MARCILLY président de la société.

Mlle Anne MARCILLY est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires, représentant 3 000 actions sur les 3 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

Nomination d'un nouveau président de la SAS 4M2A : par courrier remis en main propre aux actionnaires le 11 aout 2025, Mr Alexandre MARCILLY informait les actionnaires de sa démission passé un délai de 30 jours conformément aux statuts. Il a proposé à Madame Anne Marcilly de le remplacer à ce poste. Après réflexion, Madame MARCILLY a accepté et se porte candidate.

Le vote porte sur la nomination de Madame Anne MARCILLY au poste de présidente **de la SAS 4M2A**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Rapport de gestion : Total du Bilan : 287 928€uros //Chiffre d'affaires : 9 250€uros//résultat net comptable : 3 352€uros

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 03 2025, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le **bénéfice de l'exercice, qui se montent à 3 352euros**, est affecté au compte « report à nouveau ».

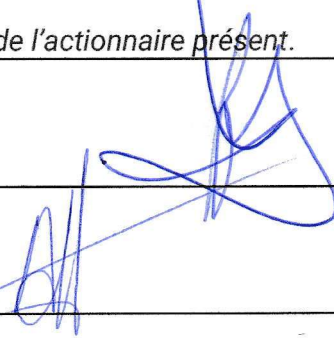
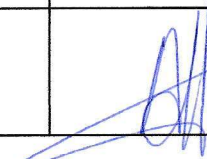
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 33 des statuts, par le *Président de séance et les actionnaires présents*, pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures du Président de séance de la secrétaire et de l'actionnaire présent.

PRÉSIDENT DE SÉANCE M. Alexandre MARCILLY	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE Mme Anne MARCILLY	
ASSOCIÉE Mme Michèle MARCILLY	